

l'égard du marché. En général, ce rôle consiste à assurer une meilleure visibilité de la marchandise. La question de la visibilité a de l'importance dans nombre de secteurs, et, dans le cas des consommateurs, elle ramène dans une certaine mesure l'équilibre sur le marché.

Nous avons sous les yeux aujourd'hui une économie qui est en train de subir toute une série de transformations d'importance dans tous les aspects de son développement. Les usages du marché se modifient; l'organisation industrielle est refondue; il se produit des changements majeurs dans la technologie et les communications, et la puissance de la publicité crée des stimulants nouveaux, une demande nouvelle. Toutes ces modifications essentielles présentent au consommateur des occasions nouvelles et des problèmes nouveaux. Le consommateur lui-même est devenu plus éclairé, mieux instruit et il attend, il exige même, de la part non seulement de ses fournisseurs, mais aussi bien des gouvernements, un meilleur service et plus d'information.

Dans le programme que j'ai décrit hier soir, la Chambre y verra, je pense, les premières mesures concrètes prises par le gouvernement fédéral en vue de répondre efficacement aux besoins réels des consommateurs. Avant la levée de la séance, je disais qu'en vertu de la constitution canadienne, nul échelon de gouvernement ne jouit, à lui seul, de compétence sur toutes les questions intéressant les consommateurs. J'ai aussi mentionné que bon nombre de secteurs étroitement liés sont soumis à une compétence partagée entre les autorités fédérales et provinciales. Par exemple, en ce qui concerne les fraudes et la publicité trompeuse, la plupart des provinces ont des règlements visant le commerce des automobiles usagées, les agences de perception, les commissions de courses et ainsi de suite, tandis que le gouvernement fédéral doit assumer certaines responsabilités en vertu du Code criminel et de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

En ce qui concerne les aliments et drogues, la plupart des provinces ont des règlements régissant le lait, la margarine, les produits agricoles et ainsi de suite, et leur compétence s'exerce dans le domaine du commerce de détail des aliments et drogues, tandis que le gouvernement fédéral assume, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture, nombre de responsabilités quant aux denrées alimentaires, et, par l'intermédiaire du directeur des aliments et drogues, sa compétence s'étend au domaine de la fabrication et de l'importation des produits pharmaceutiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux s'intéressent à la fois à la réglementation du crédit aux consommateurs, à l'emballage et à l'étiquetage, à la recherche, à l'essai et à l'établissement des normes.

• (3.30 p.m.)

Je pourrais donner bien d'autres exemples pour démontrer que chaque palier du gouvernement entreprend un certain nombre d'initiatives touchant le consommateur. Conséquemment, la protection donnée à chaque Canadien peut fluctuer et fluctue de façon marquée d'un endroit à l'autre au pays. Le Conseil économique a donc conclu qu'une façon satisfaisante d'envisager l'ensemble de cet important secteur de la politique d'État ne pouvait nettement être élaborée que par une coordination efficace et la collaboration des autorités fédérales et provinciales intéressées. Nous sommes parfaitement d'accord avec cette conclusion. La nécessité de la collaboration est évidente. J'entends donc écrire à chaque gouvernement provincial pour lui demander son assistance. Je me propose d'envoyer nos fonctionnaires dans toutes les capitales provinciales du pays. . .

M. Nielsen: Et les territoires?

L'hon. M. Turner: Et dans les territoires. Je les enverrai déterminer les problèmes qui se posent dans les provinces et les territoires et qui, naturellement, sont de la compétence fédérale à l'heure actuelle.

M. Nielsen: Ce sera un choc pour les territoires.

L'hon. M. Turner: J'espère aussi pouvoir visiter les capitales provinciales et étudier, de concert avec les dirigeants provinciaux, les problèmes du consommateur et la façon de les résoudre en général. Un certain nombre de provinces ont déjà mis en œuvre des programmes importants concernant le consommateur. Elles ont pris l'initiative et ont fait récemment des progrès importants dans le domaine de la consommation. Mais il est évident qu'il faut toute l'uniformité possible dans les mesures législatives à travers le pays. De nets avantages résultent, par ailleurs, d'un échange réciproque de renseignements. Ces visites auront préparé le terrain et aboutiront, je l'espère, à une conférence fédérale-provinciale sur les problèmes inhérents au consommateur.

Le Conseil économique a aussi recommandé d'assortir le programme d'information du ministère d'un programme de recherches portant sur les problèmes rencontrés par le consommateur, tant actuels que virtuels. Il a appuyé sur le fait que, dans une société en pleine évolution technologique, économique et sociale, de nouveaux problèmes, qu'il est impossible de prévoir actuellement, surgiront inévitablement dans les années qui vont suivre. Pour cela, il faut premièrement effectuer des recherches de manière continue afin d'étudier tous les faits nouveaux intéressant de manière directe et immédiate